



24^{ème} CONGRES CONFEDERAL FORCE OUVRIERE LILLE – 23 AVRIL 2018

DISCOURS DE JEAN CLAUDE MAILLY

Mes chers (ères) camarades,

Je vous souhaite la bienvenue à ce 24^{ème} congrès confédéral des syndicats FORCE OUVRIERE et ce, au nom de l'ensemble du bureau confédéral.

Après Tours en 2015, nous voici réunis à Lille, et vous êtes près de 3500 camarades présents. C'est la spécificité de FO, notre Congrès, c'est le Congrès des syndicats FO, libres de venir, d'être présents ou de se faire représenter, à condition qu'ils soient à jour de leurs cotisations.

Pendant 5 jours, vous interviendrez, vous débattrez démocratiquement de l'activité passée et de celle à venir, notamment en participant, dans les commissions de résolutions, à leur élaboration rappelant les positions de notre organisation et dessinant les grandes orientations à venir.

Ce propos introductif au Congrès est l'exercice formel qui complète oralement le rapport d'activité écrit et qui relate nos actions des mois qui nous séparent de sa rédaction. Ce n'est pas un rapport personnel du Secrétaire Général, mais le rapport de tout le Bureau Confédéral. La période a été dense, et l'actualité économique et sociale importante, je ne pourrai traiter dans le détail de l'ensemble des sujets pour laisser le plus possible la place à vos interventions.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux ici, en premier lieu, remercier les camarades de l'UD du Nord mais aussi ceux de la Confédération qui préparent depuis de longs mois cet événement important dans la vie de notre organisation.

Je tiens à saluer aussi tous nos invités, les invités internationaux, ainsi que les camarades : anciens membres du Bureau Confédéral et des Fédérations qui sont présents aussi aujourd'hui.

Un remerciement particulier à la Mairie de Lille et au-conseil régional qui nous ont aidés dans l'organisation matérielle de ce Congrès.

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 8420Z

Cet après-midi lors de la reprise après le déjeuner, la secrétaire générale de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), Sharan BURROWS, et le secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats Luca VISENTINI interviendront devant le congrès, ainsi que Rudy DE LEEUW, président de la FGTB et de la CES, et Luc CORTEBEECK, président du Conseil d'Administration du BIT.

Entre deux Congrès, la vie syndicale, c'est aussi la disparition de camarades et c'est le moment, devant vous, de leur rendre hommage. Vous avez pris connaissance de leurs noms dans le livret que vous avez eu dans vos sacs à votre arrivée au congrès hier ou ce matin. Je te demande, Président, de bien vouloir faire respecter une minute de silence à la mémoire de l'ensemble de nos camarades. Je vous remercie.

Mes chers (ères) camarades,

Nous vivons une période dense en termes d'actualité sociale, les sujets de concertations, de négociations et les réformes ou contre-réformes se succèdent et se multiplient, les conflits sociaux aussi, les sujets de mécontentement sont nombreux.

En effet les points de conflit et de crispations se sont multipliés ces dernières semaines: retraités, EHPAD, hôpitaux, fonctionnaires, étudiants, cheminots, Carrefour ou Air France. La grève à la SNCF notamment est toujours en cours.

De nombreux dossiers sont aussi sur la table en plus de ces situations conflictuelles : avenir de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, égalité salariale, réforme constitutionnelle ou emploi des personnes handicapées.

Les attentes, les inquiétudes sont croissantes et une colère sourde s'installe progressivement au fil des mois dont on ne sait à l'avance comment et sous quelle forme elle finira par s'exprimer pleinement.

Je l'ai dit récemment, sans risquer à prévoir la météo sociale par essence imprévisible, le climat est en train de changer, on est à un an de l'élection présidentielle, et face à l'ensemble des conflits en cours ou des annonces à venir, le gouvernement tend à faire la sourde oreille, traîne à répondre, ne veut pas répondre aux attentes voire fait de la provocation.

Tout cela conduit à une montée des insatisfactions, pour reprendre l'image que j'ai utilisée dans les médias : « l'herbe est en train de sécher et quand elle est sèche la moindre étincelle peut y mettre le feu ».

Ce n'est pas obligatoirement la coagulation des conflits, mais ce peut être via un événement brusque et imprévu.

Mais avant de revenir dans le détail sur l'ensemble de ces sujets, je vais démarrer mon propos par les sujets internationaux et européens

Au niveau international, la dernière période s'est caractérisée par un pic de croissance mondiale proche de 4 % pour 2018, soit son plus haut niveau depuis 2011. Mais les situations restent très contrastées selon les pays, et derrière la croissance mondiale, la progression de l'emploi et la diminution du chômage, on observe une persistance des inégalités et une hausse de la précarité.

En décembre dernier, un rapport d'une centaine d'économistes, qui s'appuie sur de multiples sources de données pour comparer la répartition des richesses, a en effet souligné l'envolée continue des richesses, parallèlement à une augmentation généralisée des inégalités de revenus. Ainsi, plus d'un tiers de la croissance mondiale est capté par le 1% le plus riche.

Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail), les tendances sur l'emploi à venir s'annoncent plutôt négatives, avec un chômage toujours trop élevé, une hausse des contrats précaires et la persistance des inégalités.

Sharan Burrows, SG de la CSI et présente à notre Congrès, interviendra à la tribune et pourra revenir sur la situation mondiale et l'action syndicale internationale indispensable.

Les États-Unis sont l'exemple le plus criant : c'est le pays le plus inégalitaire des pays riches, avec un taux de chômage officiel certes au plus bas, mais qui cache des réalités diverses.

Depuis l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, les inquiétudes sont fortes, notamment concernant la volonté de remettre en cause la loi santé Obamacare par tous les moyens, mais aussi concernant les précisions de coupes dans les dépenses de santé et dans les programmes de retour à l'emploi pour financer des projets d'infrastructures. La situation s'est tendue d'un cran notamment entre les États-Unis et l'Europe, avec l'annonce récente de Trump d'imposer des taxes concernant les importations d'acier et d'aluminium.

Autres sujets d'inquiétudes : les pays arabes qui sont sous tension 7 ans après ce qui a été appelé « le printemps arabe » démarré en Tunisie. Tous les pays, que ce soit la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, vivent des difficultés économiques et sociales persistantes, les sujets de crispation et de tensions sont nombreux et se cumulent : taux de chômage des jeunes les plus élevés au monde, inégalités persistantes, corruption, zones de guerres civiles, répressions des gouvernements, forte inflation, hausse des prix..., sans parler des tensions et grèves au Proche-Orient.

En Tunisie, nos camarades de l'UGTT restent très actifs et mobilisés contre l'austérité et la hausse des prix, ils ont même revendiqué dernièrement un remaniement ministériel devant la persistance des difficultés économiques et sociales.

Une action souvent méconnue et invisible du syndicalisme est cette solidarité syndicale internationale que nous entretenons avec des camarades syndicalistes de tous pays.

Bien-sûr nous siégeons à la CSI, à la CES et sommes présents au sein du Bureau International du Travail avec un rôle majeur au comité de la liberté syndicale.

Mais il y a aussi ces nombreux échanges et ces soutiens que nous entretenons et traduisons par des visites et des accompagnements en termes notamment de formation syndicale. Ce que nous avons encore fait récemment au Burkina Faso ou au Sénégal en venant sur place pour former les camarades.

Je ne peux pas terminer sur la situation internationale sans dire un mot des enjeux climatiques et des engagements nécessaires sur le sujet. La COP 23 s'est tenue à Bonn en novembre dernier, FO y était présente en délégation et a pu s'exprimer pour exiger de la part des États des engagements financiers clairs et soumis à un calendrier contraignant, ainsi qu'à une évaluation régulière selon des critères précis et en particulier sociaux. Les organisations syndicales présentes ainsi que la CSI ont pu exprimer leurs inquiétudes sur l'absence d'intégration des enjeux sociaux dans le débat. J'ajoute qu'on estime à plus d'un milliard le nombre de personnes qui pourraient migrer d'ici la fin du siècle en raison des enjeux climatiques.

Il est indispensable que les droits des travailleurs soient véritablement pris en compte dans les accords internationaux environnementaux, le pilier environnemental ne doit en aucun cas se construire au détriment du social.

Comme je l'ai souvent exprimé, le capitalisme libéral (au sens économique), va de paire avec l'autoritarisme social, et dans nombre de pays, sous des formes diverses, la répression antisyndicale est forte, la contestation n'est plus tolérée.

Il y a 10 jours, à Bruxelles au Comité Exécutif de la CES, nous avons reçu une délégation de syndicalistes d'Amérique Latine dont nos camarades brésiliens de la CUT (Centrale Unique des Travailleurs), qui nous ont expliqué que Lula était condamné à 12 ans de prison pour « infraction pénale non établie », que cela était contraire à la Constitution mais que la Cour Suprême l'a validée à 6 juges contre 5, à la majorité. Comme quoi, au passage, les accords majoritaires ont pour objet de déroger à la loi ! Pour nos camarades, Lula est victime d'un coup d'Etat juridique et nous lui apportons, avec la CSI et la CES, notre solidarité.

Au niveau européen, la situation économique, sociale et politique n'est guère reluisante. Après la crise économique s'ensuivent des crises sociales mais aussi politiques.

J'ai toujours eu usage de dire que l'austérité était économiquement, socialement et démocratiquement suicidaires. Il suffit de faire un rapide tour d'horizon des pays européens pour s'en rendre compte.

Mais avant de faire ce tour, je veux ici évoquer plus particulièrement deux dossiers qui ont marqué la période au niveau européen sur lesquels il faut s'arrêter : le Brexit et la directive détachement.

secteur du tourisme, il est prévu que l'Espagne sorte de la procédure européenne pour déficit excessif en 2018.

Côté social, pour la première fois depuis la crise, un accord a été conclu sur la hausse des salaires des fonctionnaires entre les syndicats et le gouvernement. Pour rappel, les fonctionnaires espagnols avaient perdu entre 11% et 23% de leur pouvoir d'achat pendant la crise.

- Autre pays qui n'est pas encore sorti de l'ornière : la Grèce. Malgré une croissance continue depuis quatre trimestres consécutifs, une première après 9 ans de récession, le chômage a baissé, certes, mais cette baisse de 27,8% en 2015 à 20,2% en 2018 cache une précarisation galopante. 29% des salariés travaillent à temps partiel et une émigration massive des jeunes à l'étranger (chute de la population active estimée à 6%). Des coupes budgétaires sont encore prévues dans l'éducation et la santé, et la Grèce est encore sous le coup du vote en 2016 de nombre de mesures de rigueur. Et je rappelle que la BCE a gagné 8 milliards d'euros sur ses prêts à la Grèce.

Ce rapide tour d'Europe montre à quel point il y a urgence à revoir les modalités de la construction européenne devant cette crise de représentation politique qui trouve ses racines avec l'augmentation des inégalités et précarités, d'un sentiment grandissant et largement partagé d'injustice qui plus est depuis la crise de 2007.

Je le répète : l'austérité est l'ennemie de la démocratie. Et j'aurais aussi pu parler de l'Autriche, de la Pologne ou de certains pays nordiques.

J'ai usagé de dire que l'Europe à laquelle nous sommes attachés est une Europe porteuse d'espoir et de progrès social, pas une Europe de désintégration. Le social doit rester l'objectif, et l'économique l'outil. Notre revendication portée également par la CES est celle d'un protocole social, d'un plan d'action et d'une mise en place rapide et concrète par chaque État du socle social, qui permet d'assurer une convergence par le haut pour l'ensemble des salariés.

C'est dans ce contexte que nous avons relayé la campagne de la CES sur les salaires intitulée « Augmentez les salaires » qui s'est étalée de 2017 à février 2018. Notre organisation demande aussi la mise en place d'un dialogue social au niveau de la zone euro, et ce afin de relancer la négociation collective qui existait auparavant entre le patronat et les syndicats au niveau européen.

Avant d'aborder au niveau national les questions sociales, nombreuses sur la période, quelques mots sur la conjoncture. Officiellement, la croissance augmente, le taux de chômage baisse et l'emploi salarié se développe dans toutes les régions, les bénéficiaires repartent mais pour autant ça ne va pas mieux.

En effet, tout cela s'accompagne d'une augmentation importante de la pauvreté constatée en dix ans : le travail protège de moins en moins de la pauvreté. Une récente étude INSEE montre également les écarts d'espérance de vie en fonction des niveaux de vie. Ainsi, les hommes les plus aisés vivent en moyenne 13 ans de plus que les hommes les plus modestes.

S'agissant du Brexit, dont la date officielle est, je le rappelle, fixé au 29 mars 2019, on peut aisément qualifier le déroulement des négociations de chaotique alors que l'échéance se rapproche. Nous en sommes à ce que l'on appelle la seconde phase des négociations, après une première phase fin 2017 qui n'a pas été convaincante de ses avancées. L'objet de cette seconde phase est de trouver un accord de transition entre la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 29 mars 2019, et l'entrée en vigueur de nouvelles relations début 2021.

En ce qui concerne la directive détachement, on est en droit d'être un peu plus optimiste sur ce dossier d'importance et qui a constitué un véritable bras de fer entre la France, la Commission et le Parlement Européen. Au final, un compromis a été trouvé en mars dernier, qui reprend la ligne demandée par la France, à savoir la sécurisation du principe de la même rémunération pour le même travail sur le même lieu de travail que les travailleurs locaux, même si la question du transport n'est pas encore correctement réglée.

De même, la durée de détachement sera de 12 mois (complétés de 6 mois supplémentaires éventuellement). Suite à ce compromis, la CES a appelé le Parlement et le Conseil à valider ce « presque accord » qui garantirait enfin aux travailleurs détachés (2 millions de personnes concernées), un salaire égal et une meilleure protection.

Par ailleurs, en ce qui concerne la lutte contre la fraude sociale transfrontalière, il a été prévu prochainement la création d'une nouvelle autorité européenne, cette nouvelle agence devrait voir le jour en 2019 et permettre de renforcer la coopération entre les Etats membres dans la lutte contre le travail non déclaré, ce qui va dans le bon sens.

Il suffit d'évoquer les dernières élections qui ont eu lieu en Europe ces derniers mois qui suffisent à souligner les instabilités et les blocages politiques, et qui donnent des signes supplémentaires de défiance à l'égard de l'Union Européenne.

On assiste en effet à une vraie crise de représentation politique avec la montée ici ou là de partis que j'appelle de rejet de l'autre.

L'illustration la plus récente étant celle des résultats des élections législatives en Hongrie.

- En Italie a été plébiscité le mouvement 5 étoiles, et la Ligue du Nord a devancé le parti conservateur de la Momie (Berlusconi). La coalition de centre gauche a subi un échec cuisant. Cette situation met le pays dans une situation de blocage politique.

- En Allemagne, on sort d'une paralysie politique du pays avec enfin une coalition votée entre les deux partis CDU / SPD, avec une extrême droite qui frise les 15%. Par ailleurs le taux de chômage bas à 5,7% cache une forte précarité avec une proportion importante d'emploi atypique, une hausse des inégalités, et beaucoup d'emplois dits « mal payés ».

- En Espagne, la période ne fut pas plus calme avec la question du référendum en Catalogne en octobre dernier. Nonobstant les données en ce qui concerne la croissance et le recul du chômage même si celui-ci est principalement dû aux embauches dans le

Il y a moins d'un mois on annonçait le retour du déficit sous la fameuse barre des 3% ainsi en 2017 le déficit s'établit à 2,6%.

D'habitude, on cherche des coupables ou responsables, là les commentateurs cherchent ceux à qui donner des bons points ; l'actuel gouvernement ou celui d'avant qui avait engagé des mesures.

Mais on oublie, outre l'amélioration globale de la croissance mondiale et européenne, de dire que ce résultat est le fruit de ce que je pourrai qualifier de serrage de boulons et ce n'est pas anodin qu'on soit à 2,6 au lieu par exemple de 2,8.

En effet, il fallait au nouveau Président montrer sa capacité :

- 1) à descendre bien en deçà des 3% ;
- 2) ainsi que montrer la possibilité de faire passer des réformes dites difficiles.

C'est dans ce cadre qu'ont été prises des mesures telles que la baisse des APL, l'augmentation de la CSG et les 10 milliards de baisse d'impôt pour les entreprises et les plus aisés : tout ça pour essayer de racler tous les fonds de tiroirs comme on dit.

Il est un mot qui revient partout en ce moment : « big bang » :

big bang sur la formation professionnelle ;

big bang sur la fonction publique ;

big bang sur les retraites.

Je le dis et redis : Attention à l'effet boomerang du bigbang ! ou de la météorite qui vous revient en pleine tête.

Il est question aussi de « convergences des luttes ». Je n'aime pas trop cette expression très connotée politiquement.

Je ne suis pas plus doué en chimie qu'en cosmologie, mais ce n'est pas parce qu'il y a une dizaine de points de conflits en même temps que ça va obligatoirement coaguler.

Par ailleurs, s'il doit y avoir coagulation des luttes, ça passe aussi par une convergence syndicale. Or jusqu'à récemment, on a plutôt reçu des convocations, et j'ai même appris sur une radio qui m'interviewait au petit matin l'annonce de la mobilisation du 19 avril à l'initiative de la CGT.

Les 5 secrétaires généraux des organisations syndicales se sont vus la semaine dernière pour faire le point sur la situation.

D'une manière générale et je l'ai toujours dit devant vous mes camarades, il ne faut pas confondre unité d'action ponctuelle avec unicité syndicale ou syndicalisme rassemblé.

J'ai même usage de dire, je le répète et cela m'apparaît primordial, qu'il n'y a pas plus d'axe FO CFDT que d'axe FO CGT ; il n'y qu'un seul axe possible : l'axe FO FO.

Questionné régulièrement sur l'évolution du paysage syndical, plusieurs éléments me paraissent intéressants à évoquer compte tenu de cette dernière période.

J'ai en tête un dessin de presse, intitulé « Macron présente ses vœux aux syndicats », où il s'adresse aux leaders syndicaux en les interpellant :

« En 2017, j'ai explosé le PS et les Républicains. En 2018, je souhaite exploser les syndicats, qu'en pensez-vous ? ».

Au-delà de l'humour sarcastique, il y a derrière cela une petite musique qui se fait entendre depuis quelques mois : les syndicats seraient obligés d'évoluer, menacés par le dédagisme. « 2017 ; l'annus horribilis du syndicalisme », « le syndicalisme est mortel »...

Tout ceci mérite de rappeler ce que nous sommes à FORCE OUVRIÈRE et ce que nous ne sommes pas.

Nous ne sommes pas un parti politique, nous sommes un syndicat, un syndicat revendicatif mais aussi réalisateur.

Je l'ai écrit dans l'édito qui a suivi le CCN de septembre dernier. Pour nos anciens, Léon Jouhaux comme Robert Bothereau, « notre syndicalisme n'est pas seulement revendicatif, il doit être réalisateur », y compris pour viser l'émancipation des travailleurs.

FORCE OUVRIÈRE a toujours avancé sur ces deux jambes : la négociation (ou la concertation) et l'action. C'est ce que j'appelle le réformisme militant.

FO a sa conception propre du syndicalisme, celle de l'indépendance et de la liberté de comportement, dont l'outil central est la pratique contractuelle.

Cette exigence d'indépendance syndicale que FO a dans son ADN explique aussi pourquoi FO ne s'en remet pas à l'État et aux pouvoirs publics, ne confond pas démocratie sociale et démocratie politique, défend et prône le paritarisme sur tous les champs concernant ou entourant le contrat de travail (protection sociale collective, formation professionnelle etc). J'y reviendrai.

Faire partager notre expérience, avoir le même discours quels que soient nos interlocuteurs, dans le bureau d'un directeur ou d'un ministre comme devant les salariés ou les adhérents du syndicat.... C'est une question de crédibilité et cela vaut à tous les niveaux, du représentant du personnel au secrétaire général de la Confédération. Je dis souvent de ne pas confondre plaire et séduire : celui qui veut plaire à tout le monde va dire ce que l'autre attend de lui, et à force de dire oui à tout le monde, se retrouve coincé. C'est en séduisant que vous amènerez l'autre à venir sur vos positions.

Je ne suis pas adepte de regarder dans le rétroviseur ni de faire table rase du passé. Ce que je constate, c'est que pour aborder le futur, il faut parfois se rappeler le passé et s'en nourrir.

Il faut bien entendu vivre le présent, mais on a besoin du passé pour construire l'avenir. Il faut mieux pouvoir réfléchir un peu avant d'agir, savoir quelques fois donner du temps au temps ou savoir contenir son impatience et sa fougue.

Le syndicalisme, ce n'est pas que de l'idéologie (au bon sens du terme), c'est aussi du pragmatisme, c'est d'aller sur le terrain à la rencontre des salariés. Ce n'est pas uniquement être derrière un ordinateur ou un smartphone et à surfer sur les réseaux sociaux, où l'on voit tout et son contraire, de la vérité à la fake news ou bobard, de l'insulte anonyme à la félicitation.

Durant mes 14 ans de mandat de Secrétaire général, j'ai effectué en moyenne deux déplacements par semaine pour aller à la rencontre des camarades, visiter entreprises et établissements, hôpitaux, rencontrer des directions et nos structures syndicales. Je revenais, à chaque fois nourri des expériences, du vécu, des difficultés, des revendications... j'ai pu ainsi pour certains cas intervenir ou faire intervenir pour régler, apaiser les situations.

Je suis dernièrement très souvent interrogé sur la méthode Macron. Pour certains, c'est « vous discutez et je tranche ». Pour d'autres, c'est la méthode du vélo : « tant qu'on pédale et qu'on avance, on ne tombe pas ».

Quant à moi, je dirai que le président de la république est « libéral économiquement » et « étatiste ou autoritaire socialement », et sans attachement syndical particulier, ni culture sociale spécifique.

Avec lui contrairement à ces prédécesseurs pas d'interlocuteur privilégié parmi les organisations syndicales.

D'ailleurs, FO n'a jamais demandé et ne veut pas être interlocuteur privilégié, c'est autre chose d'essayer d'être incontournable et de peser.

C'est aussi une question de conception de l'articulation entre ce que qu'on appelle la démocratie sociale et la démocratie politique, la différence entre intérêt collectif et intérêt général.

Le Président confond vitesse et précipitation, il y a beaucoup de fronts ouverts en même temps, c'est ce que j'ai annoncé peu après les annonces sur la formation professionnelle qui ont suivi l'annonce de la réforme de la SNCF. Ce qui se joue aussi à travers tout cela, c'est la place et le rôle des Confédérations syndicales, avec l'articulation de l'interprofessionnel, de la branche et de l'entreprise. Or, rappelez-vous, pendant la campagne présidentielle le candidat Macron ne reconnaissait pas le rôle interprofessionnel des syndicats, niveau qui selon lui est de la responsabilité de l'Etat, car du ressort de l'intérêt général. S'attaquer à ce niveau, c'est non seulement nier la liberté syndicale, mais c'est aussi avoir une conception autoritaire et verticale des relations sociales. Ce que nous ne devons jamais accepter, c'est aussi une grave entorse à l'égalité de droit républicaine.

Revenons un instant sur **la question des ordonnances Travail**.

Les ordonnances portant sur la réforme du Code du Travail ont donc été ratifiées et ont désormais force de loi.

Conformément au mandat donné par le dernier CCN de septembre, la journée de grève et de manifestations du 16 novembre a été proposée et organisée appuyée par un texte syndical faisant référence aux nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances (dispositions dont nous avons demandé le retrait), mais aussi à la question salariale, à la CSG et d'autres sujets de risques et d'inquiétudes.

La concertation fut intense et sans oublier les points (majoritaires en nombre), que nous contestons nous avons obtenu principalement le maintien du rôle des branches et via un amendement une plus grande liberté de désignation des délégués syndicaux, même si tout n'est pas encore complètement réglé. Et nous avons évité d'autres points, comme la possibilité de négocier sans syndicat jusqu'à 150 salariés.

Par ailleurs, de nombreux recours ont été engagés contre un certain nombre de dispositions contenues dans les ordonnances que nous avons toujours contestées; à savoir notamment sur la question du référendum, les motifs des lettres de licenciement, la disparition du CHSCT etc. Une dizaine de recours ont été déposés.

Dernièrement la confédération a saisi le comité européen des droits sociaux pour contester un des dispositions phare des ordonnances à savoir la mise en place d'un barème impératif devant les prud'hommes comme étant contraire à la Charte sociale européenne.

C'est une véritable stratégie judiciaire que nous menons afin de diversifier nos moyens d'agir en justice en ciblant des thématiques au plan national tout en assurant une complémentarité par d'autres recours.

Mais cette stratégie ne peut être efficace que si elle a l'écho et les remontées des dossiers individuels que nos structures connaissent, la confédération pouvant se porter partie intervenante lors de contentieux individuels.

Les premiers effets des ordonnances sur la question des IRP et la réduction des mandats, la suppression du CHSCT, la mise en place du CSE et bientôt la généralisation de l'accord majoritaire, commencent ou vont commencer à se faire sentir. C'est l'un des points importants que nous avons rejetés et qui posent moult problèmes.

Vous avez dû aussi voir l'ensemble des outils qui ont été élaborés à votre intention les fiches relatives aux ordonnances ainsi que les fiches sur les élections professionnelles afin de vous permettre de mieux appréhender les changements qui sont nombreux et importants je pense à la mise en place du CSE et des élections mais aussi être informés et outillés sur les autres sujets qui pourront donner lieu à des négociations dans vos entreprises ou établissements.

Par ailleurs ce que nous avons demandé lors des concertations et obtenu à savoir une véritable procédure de suivi et d'évaluation s'est mis en place très rapidement. Ainsi a été créé un Comité d'évaluation et de suivi des ordonnances sous l'égide de France Stratégie, l'idée étant d'évaluer en continu et de pouvoir apporter le cas échéant des correctifs.

Ce comité, dans lequel l'ensemble des organisations syndicales patronales et les services des ministères concernés siègent, a commencé un travail conséquent. Ce travail est basé notamment sur l'ensemble des remontées du terrain en ce qui concerne les difficultés rencontrées notamment en ce qui concerne la mise en place des CSE et des représentants de proximité.

Je le redis : tout le travail qui a été fait pendant la période sur les ordonnances l'a été avec l'unanimité du Bureau confédéral. Je peux comprendre que certains camarades dans l'organisation aient pu être déstabilisés et que cela ait pu générer des incompréhensions.

Mais nous considérons que notre comportement a été le plus efficace dans le contexte donné, la meilleure tactique à adopter dans la période.

Bien sûr, le film aurait pu être différent, par exemple si toutes les confédérations avaient respecté leurs engagements, si la période avait été différente mais avec des si...

Reprenons le scénario :

Un président nouvellement élu avec des promesses de campagne et des annonces fortes sur ce qu'il allait entreprendre en termes de réforme, et une large majorité à l'Assemblée.

Comment croire un seul instant qu'il allait renoncer dès le lendemain de son élection ? Du moment où il a accepté les conditions que nous lui avons posées, à savoir détendre le calendrier, mener une concertation et tout poser sur la table, ce qui a été fait, pourquoi nous ne serions pas allés discuter et faire avancer nos positions ? Fallait-il dire non et partir en vacances, ou fallait-il – ce que nous avons fait – débattre, pied à pied, pendant plusieurs mois ?

Au final, j'ai toujours dit que cela n'était ni satisfaisant ni équilibré, mais nous avons fait bouger des lignes, obtenu des éléments, bloqué certaines dispositions, et, oui, nous n'avons pas été entendus sur d'autres points importants que nous n'avons pas pu empêcher et qui font que les ordonnances sont loin d'être équilibrées.

Un élément qui demeure essentiel : nous avons préservé le rôle de la branche, même si tout n'est pas satisfaisant, et je reste persuadé que nous avons été le plus efficace possible dans un contexte donné et que, sans cela, ç'aurait été bien pire. Et arrêtons les fantasmes, les sous-entendus, les procès de cours de récréations : c'est mal me connaître que de penser que quelqu'un pourrait m'envoûter ! J'ai côtoyé, en tant que secrétaire général, quatre présidents de la République, et je ne fus ou ne suis ni Chiraquien, ni Sarkosyste, ni Holllandais, ni Macroniste, tout simplement parce qu'ils sont ou ont été présidents de la République, que je suis secrétaire général de FO et que nous ne défendons pas les mêmes intérêts. Il faut vraiment être à court d'arguments pour dire de telles sottises.

Après les ordonnances Travail, des dossiers lourds ont été sur la table des négociations ou de concertation ces derniers mois : apprentissage, formation professionnelle, assurance chômage, statut de l'encadrement, emploi des travailleurs handicapés, égalité salariale et violences faites aux femmes sans oublier bien sûr la concertation dans la fonction publique sur laquelle je reviendrai.

En début d'octobre dernier en ma qualité de Secrétaire général j'ai été reçu en tête à tête avec le Président. L'occasion pour FO de lui rappeler nos positions sur la formation professionnelle et notamment notre volonté d'ouvrir une négociation interprofessionnelle sur le sujet, l'apprentissage et l'assurance chômage ont également été évoqués.

Parmi les points que je lui ai soulignés figuraient aussi notre attachement au paritarisme, notre refus de réduire les droits des demandeurs d'emploi ainsi que l'existence de droits individuels mais définis collectivement, ce qui est à l'opposé du chacun pour soi.

FO a été reçu en délégation quelques jours plus tard par le Premier Ministre ; au menu des échanges, le même triptyque : apprentissage / formation professionnelle et assurance chômage.

Sur ce dernier sujet, nous ne savions pas à l'époque s'il s'agirait d'une concertation ou d'une négociation, rien n'était exclu, le gouvernement indiquant vouloir traiter de 4 sujets : les démissionnaires, les indépendants, la lutte contre la précarité et le contrôle de la recherche d'emploi.

Dès lors notre organisation a fait valoir ses positions sur ces sujets.

Ce que nous avons eu de cesse de réitérer lors des réunions qui ont suivi.

Sur l'apprentissage nous avons demandé à revaloriser le statut de l'apprenti, celui du maître d'apprentissage ; préserver et améliorer l'enseignement professionnel enfin l'absence d'antinomie entre l'enseignement professionnel et les CFA.

L'apprentissage a fait l'objet d'une concertation lancée à la mi-novembre organisée par France Stratégie autour de plusieurs groupes de travail et présidée par une personnalité qui avait pour mission de remettre un rapport au gouvernement.

FO a pris part pleinement dans cette concertation, considérant que l'apprentissage doit constituer une voie d'excellence sécurisée et volontaire pour les jeunes en formation. Nous avons insisté tout au long de cette concertation sur la préservation d'une bonne articulation entre CFA et lycées professionnels, sur le renforcement de l'orientation des jeunes, la revalorisation de la rémunération des apprentis ou le renforcement du statut du maître d'apprentissage.

Force est de constater que la méthode n'a pas été optimale en ce qui concerne la qualité des échanges. Au final, le fruit des concertations devait donner lieu à des préconisations contenues dans le rapport remis aux ministres concernés début février. Ce rapport, qui ne constitue qu'un point d'étape, formulait un certain nombre de préconisations : certaines qui reprennent nos positions, d'autres qui ne nous conviennent pas et que nous contestons.

Nous avons pu l'exprimer lors de la réunion à Matignon le 9 février qui suite à la concertation avait pour objet de dévoiler les orientations gouvernementales en matière d'apprentissage.

Nous avons pu mettre en avant les points positifs : une revalorisation mais insuffisante du contrat d'apprentissage, une aide de 500 euros au permis de conduire, une reconnaissance trop légère du maître d'apprentissage et relever les points absents : pas d'aide au logement ni à l'acquisition de matériel.

Sur les points d'opposition : l'orientation transférée aux régions alors que cela doit rester de la responsabilité de l'éducation nationale mais aussi une opposition aux propositions de l'apprentissage au-delà de 25 ans et sans borne d'âge, à la suppression de contrôle par les prud'hommes de la rupture du contrat d'apprentissage.

Parallèlement avaient lieu par négociation entre interlocuteurs sociaux, organisations syndicales et organisations patronales : les sujets de la **formation professionnelle et de l'assurance chômage**. Préalablement, le gouvernement a envoyé des documents d'orientation. En ce qui concerne la formation professionnelle, un document d'orientation a été transmis par le gouvernement aux interlocuteurs sociaux en novembre dernier. Dans ce document des figures dites imposées. Une négociation a été décidée, elle s'est déroulée jusqu'à mi-février. Au final : un accord national interprofessionnel signé par 7 organisations sur 8.

Dans cet accord ont été notamment négociés et obtenus :

- un Conseil en évolution professionnelle (CEP) réaffirmé comme un droit universel, gratuit et de proximité avec un financement dédié ;
- un CPF renforcé en heures jusqu' à 400h au lieu de 150 h et pour les moins qualifiés jusqu' à 550 h au lieu de 400 h aujourd'hui ;
- la conservation du CIF rebaptisé CPF de transition ce qui fut une vraie bataille car la disparition du CIF était une figure imposée du gouvernement. Par la négociation, nous avons réussi à imposer son maintien sous l'appellation désormais de CPF de transition avec un financement dédié.

En ce qui concerne la gouvernance, l'accord maintient une gouvernance paritaire du système de formation professionnelle en renforçant notamment la responsabilité des branches tout en simplifiant le niveau national interprofessionnel.

Ce texte auquel nous sommes parvenus est ce qu'on appelle un bon compromis, il a été négocié avec opiniâtreté, il renforce et maintient des droits.

Comme je le dis régulièrement quand on est d'accord on signe et on défend, quand on n'est pas d'accord on ne signe pas et on combat.

En ce qui concerne l'**assurance chômage**, la négociation a démarré sur la base d'un document de cadrage envoyé par le gouvernement début janvier et s'est achevée en février par l'accord du 22 février signé également à 7.

L'enjeu était pour les interlocuteurs sociaux de trouver un accord réformant pour partie l'assurance chômage sans pour autant dégrader les droits des autres demandeurs d'emploi.

Il est important de rappeler que la convention d'assurance chômage de 2017 perdure et que cet accord a pu être trouvé afin de mieux sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et de renforcer ainsi que de financer la formation des démissionnaires dans un objectif de retour rapide à un emploi durable et de qualité.

Quatre grands sujets sont abordés dans cet accord : la situation des démissionnaires, celle des indépendants, la problématique des contrats courts et la question de la gouvernance.

L'accord signé fait la démonstration que les interlocuteurs sociaux ont su trouver un compromis dans la gestion de l'assurance chômage.

L'enjeu était important car il en dépendait la continuité pour les interlocuteurs sociaux d'avoir la responsabilité de négocier la convention d'assurance chômage. Et je suis persuadé que l'Etat ferait moins bien que nous, obnubilé par l'austérité comptable.

Il faut bien faire la distinction entre ce qui a été négocié entre interlocuteurs sociaux et ce que le gouvernement a annoncé par la suite.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés au sort réservé à ces deux accords dans le projet de loi intitulé « liberté de choisir son avenir professionnel » qui doit être présenté le 27 avril soit à la fin de notre congrès et mis en débat à l'assemblée nationale en juin prochain. Nous avons d'ailleurs été consultés dans tous les organismes et commissions sur le projet de loi et avons donné comme consigne de ne pas voter pour, tout en réitérant nos positions.

Nous ne sommes pas de ceux qui disent que l'Etat doit reprendre intégralement un accord dans la loi. C'est la différence entre la démocratie politique et la démocratie sociale, et nous n'avons pas à être des co législateurs.

Mais il y a un minimum de respect de ce que je vais appeler « l'esprit de l'accord », or ce n'est pas le cas en l'espèce car il y a beaucoup de points contenus dans les deux accords conclus qui ne sont pas respectés dans le projet de loi voire qui vont plus loin que les accords.

Ainsi en ce qui concerne la formation professionnelle : nous avons condamné l'idée d'un CPF monétisé qui donnera lieu à des pratiques inflationnistes de la part des organismes de formation et c'est pourtant ce que le gouvernement va faire.

Des inquiétudes sont fortes également sur les salariés des FONGECIF qui disparaissent et ceux des OPCA dont les missions vont se transformer du fait de la collecte effectuée désormais par les URSSAF, d'ici 3 ans.

En ce qui concerne la traduction de l'accord assurance chômage :

Alors qu'a été maintenu le fait que les interlocuteurs sociaux continuent à négocier la convention d'assurance chômage échappant à l'étatisation évoquée il y a encore peu de temps, cette négociation se ferait désormais sous contrainte si je puis dire.

En effet il est prévu dans le projet de loi que ces négociations seraient très encadrées budgétairement.

Aujourd'hui, l'assurance chômage est une délégation de l'Etat, il ne faudrait pas que nous devenions les sous-traitants de l'Etat ce qui bafouerait la liberté de négociation. Plusieurs facteurs sont importants à garder en tête :

La programmation des finances publiques jusqu'à 2022 prévoit que les organismes sociaux dont l'assurance chômage doivent contribuer sur la période à une réduction de 30 milliards d'euros de déficit budgétaire et le remplacement de la cotisation salariale de 2,4% par la CSG de 1,7 point.

La CSG étant une contribution ou impôt défini dans le PLFSS, Bercy entend avoir son mot à dire ce qui pèserait et limiterait la liberté de négociation des interlocuteurs sociaux.

Tout ceci est une attaque directe à la fois au paritarisme mais aussi à l'existence même du niveau interprofessionnel, comme je le disais tout à l'heure.

On le voit bien dans ses annonces et dans son projet de loi : si le gouvernement laisse une place au niveau de la branche où subsiste un paritarisme parallèlement il a renforcé le niveau de l'entreprise à qui on donne plus de liberté en termes de négociation.

Mais est remis en cause le niveau interprofessionnel représentant aux yeux du gouvernement l'intérêt général (pour nous FO il s'agit non de l'intérêt général mais de l'intérêt collectif), et considérant que les syndicats ne sont pas en charge de l'intérêt général mais que c'est l'Etat seul qui l'est.

L'actualité de ces derniers mois a été dense et intense aussi sur le sujet de l'égalité femmes-hommes et sur les violences faites aux femmes, déclarées cause nationale du quinquennat par le Président.

Nous sommes en ce moment en pleine concertation avec la Ministre du Travail sur ces sujets d'importance, concertation dont la séance finale se tiendra très exactement le 3 mai prochain.

Il a fallu l'élément déclencheur du scandale Weinstein pour que la parole se libère en tous lieux. Sur la question des violences sexuelles et sexistes faites aux femmes je le dis clairement « c'est tolérance zéro ».

Quant à l'égalité professionnelle cela a toujours été un combat syndical pour notre organisation.

J'ai l'habitude de dire que je n'ai pas de regret mais en ce qui concerne la présence de femmes aux postes de responsabilités dans l'organisation, hormis le bureau confédéral où nous avons pratiquement la parité, je regrette que les camarades femmes ne soient pas plus nombreuses dans les structures, CE, UD, CE ou CA d'UD, FD..., même si elles sont de plus en plus nombreuses comme adhérentes et militantes. N'ayant jamais été pour les quotas ni pour la stricte parité, je pense désormais qu'il faut être beaucoup plus fermes. De manière générale sur ces sujets, après les engagements et les promesses, il faut des actes.

Le sujet de l'égalité salariale en est l'exemple le plus frappant. 45 ans de lois successives, un arsenal législatif complet et pourtant on est toujours à 20 à 25% d'écart salarial dont 9% de pure discrimination inexplicé. FO, sur ce sujet, a toujours revendiqué l'application effective de la loi, à savoir notamment faire appliquer les sanctions pécuniaires en cas de manquement.

Le groupe FO a porté le 23 janvier dernier une résolution du CESE sur le sujet de l'égalité, votée à l'unanimité. Il faut retenir de ce texte, engagé et ambitieux, la volonté de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en ce qui concerne les négociations sur l'égalité et précisément salariale.

Ce texte a eu un écho favorable du gouvernement, puisqu'en effet, en ouvrant les concertations sur le sujet, la ministre a annoncé cette même volonté de passer d'une obligation de moyens à celle de résultats.

Cette préoccupation d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences concerne aussi bien pour le secteur privé que le secteur public.

J'en viens donc au sujet de la fonction publique.

La fonction publique dans les trois versants est en souffrance, maltraitée depuis maintenant des années au prétexte de réduire le déficit budgétaire. Sans rentrer dans les détails, après la RGPP et la MAP, c'est aujourd'hui CAP 22, qui est d'ailleurs dans la même veine, à savoir : pression budgétaire, atteintes au statut, restrictions des personnels, désertification et privatisations.

Depuis des années, FO revendique un vrai débat sur le rôle et les missions du service public républicain.

A chaque nouveau président, j'ai demandé à ce qu'il y ait le débat : on m'a toujours répondu oui et il n'a jamais été tenu. Or ce débat est plus que jamais d'actualité.

La France ne peut pas continuer à promouvoir son modèle universaliste à l'extérieur et le remettre en cause pour l'intérieur.

Les raisons de mécontentement des agents sont nombreuses : annonces de suppressions de postes, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG, sens et rôle du service public.

La concertation entre le gouvernement et nos camarades fonctionnaires a démarré début avril, elle a été annoncée pour durer jusqu' en octobre prochain soit 10 mois.

Sur la table, l'organisation du dialogue social, les primes individuelles et collectives, la mobilité et le recours au contrat. Rien que sur ces derniers points les débats s'annoncent animés.

En effet, qu'est ce qui relève ou pas du secteur public ? Je dis aussi attention aux expérimentations de privatisations, c'est-à-dire à des remises en cause du bien commun qu'est le service public, qui par ailleurs n'a pas à être géré comme une entreprise privée.

Beaucoup de questions essentielles sont sur la table de notre côté : quelle est la conception du gouvernement en matière de service public ? Quel respect des principes républicains ? Quelle vision sur le rôle et les missions du service public ?

Les réponses à ces questions sont essentielles car d'elles dépendra le sens du service public. Ce sens que veulent retrouver une majorité d'agents qui l'ont aujourd'hui perdu. Dans un tel contexte la journée de mobilisation du 22 mars a été réussie et a constitué un véritable avertissement pour le gouvernement préalablement à l'ouverture officielle de la concertation. Une autre journée a été programmée pour le 22 mai.

Un mot sur la situation dans les EHPAD mes camarades.

Les salariés des EHPAD ont manifesté deux fois depuis ce début d'année avec le soutien et c'est notable des familles, des associations d'usagers et même des directions des établissements. Il y a urgence à traiter cette question car il s'agit là d'une question certes sociale et économique mais aussi de dignité et de respect humains. La revendication principale consiste à obtenir ce qui avait été annoncé en 2012 à savoir un salarié ou un agent par résident à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.

Or la tension budgétaire sur les effectifs et les conditions de travail sont toujours aussi fortes, créant de fait ce qu'on appelle une double maltraitance institutionnelle : les résidents souffrent de ne pas être pris en charge correctement, les personnels souffrent de ne pas pouvoir faire leur travail comme ils voudraient le faire.

Un geste a été fait en annonçant un budget supplémentaire qui était déjà dans les tuyaux, mais le montant est dérisoire pour régler de manière pérenne la situation. J'avais indiqué sur ce sujet précis que les pouvoirs publics puissent consacrer une partie des recettes fiscales supplémentaires liées à la croissance.

Le gouvernement devait faire de nouvelles annonces fin mars, on ne les a toujours pas eues. J'en arrive à penser qu'il n'a pas mesuré l'ampleur du problème.

La situation dans les hôpitaux n'est guère enviable et les annonces du Plan santé ne masquent pas les tensions et les inquiétudes qui concernent tous les agents, y compris les directeurs d'hôpitaux.

Surtout lorsqu'on fait le lien avec la loi de programmation des finances publiques de janvier dernier adressée à Bruxelles et qui trace la trajectoire des finances publiques pour les 5 ans à venir, et que dans celle-ci il est fait l'hypothèse conventionnelle d'une contribution du secteur des organismes de protection sociale obligatoire à la réduction du déficit de l'Etat ; il est question, je vous le rappelle, de 30 milliards d'euros sur ces 5 ans !

Au titre des dépenses sociales en question, on trouve l'assurance maladie, la famille, les retraites, les hôpitaux ou encore l'assurance chômage.

Le social étant à nouveau la variable d'ajustement du déficit public (!!), comment alors ne pas faire le lien de cette hypothèse avec les projets actuels du gouvernement ?

Le 6 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans les trois versants de la Fonction Publique, ce sont 5,5 millions de fonctionnaires qui sont appelés à voter, vous avez été sollicités par sondage pour trouver un slogan confédéral à la campagne qui va se mettre en place plus précisément dès après le congrès.

Autre sujet de grande importance qui nous attend : **la question des retraites.**

Abordée sur l'aspect méthodologique, la réforme de la retraite annoncée par le candidat et confirmée par le Président Macron va entrer dans une phase de concertation intense. Cette phase a été décalée dans le temps et durera jusqu'à l'année prochaine.

Le sujet des retraites, on le sait, est un des sujets les plus sensibles, car aussi récurrent et anxiogène, il est aussi très technique.

C'est aussi une promesse de campagne de l'actuel président, et il a confié ce sujet à un vrai connaisseur des relations sociales propulsé Haut-Commissaire à la réforme des retraites et entouré d'experts. Depuis des mois ils consultent, voyagent et compilent sans que l'on sache encore quels grands principes vont être annoncés. On ne peut savoir à l'avance l'issue de ces discussions et nous en sommes aux préalables. Les premiers contacts ont permis de ré exposer les positions ainsi que les lignes rouges de notre organisation sur le sujet à savoir en bref : l'attachement de FO à un système par répartition et notre opposition à un système notional qui doit s'ajuster automatiquement à un régime unique ainsi qu'à un système de solidarité a minima qui nécessiterait à chacun de rajouter un système complémentaire qui impliquerait la mise en place de fonds de pension.

Le moins que l'on puisse dire c'est que **les retraités ont été malmenés** ces derniers temps et ils l'ont dénoncé à plusieurs reprises en manifestant à l'appel unitaire de l'ensemble des organisations de retraités, pouvoir d'achat en chute depuis 2010 du fait de la faible revalorisation des pensions et de l'augmentation des prélèvements sociaux cumulés avec l'augmentation de la CSG.

On leur demande qui plus est d'accepter l'effort au nom de la solidarité .C'est oublier qu'ils ont, lorsqu'ils travaillaient, pratiqué la solidarité intergénérationnelle inhérente au principe par répartition et aussi méconnaître le fait qu'ils sont aujourd'hui souvent conduits à assurer la solidarité familiale compte tenu du chômage qui frappe fréquemment leurs enfants ou petits-enfants.

Les retraités étaient encore dans la rue le 15 mars dernier mobilisés pour dire qu'ils n'étaient « Ni privilégiés ni assistés ».

La question centrale du pouvoir d'achat était au cœur de la mobilisation des retraités mais elle touche tout le monde.

Son augmentation demeure pour FO la revendication principale qui reste pleinement d'actualité.

A ce titre nous continuons à revendiquer une hausse du Smic conséquente de sorte à ce qu'il atteigne progressivement 80% du salaire médian, mais aussi une augmentation générale des salaires de base, pensions, retraites et minima sociaux, ainsi qu'une augmentation du point d'indice dans la fonction publique.

En ce qui concerne le SMIC, nous avons pu, publiquement le 19 décembre dernier, regretter une fois de plus l'absence de coup de pouce au SMIC, mais aussi dénoncer la position du groupe d'experts dans son rapport chargé d'éclairer la décision du gouvernement sur sa proposition de supprimer l'indexation du Smic.

FO a réagi très rapidement dès la parution de ce rapport pour exprimer son opposition à toute désindexation et rappeler notre mise en garde vis-à-vis du groupe d'experts monocouleur relevant du libéralisme économique. FO a également, dans la foulée, alerté les pouvoirs publics en précisant que ce serait une faute économique et sociale lourde de sens accentuant l'image d'un gouvernement de riches.

La réaction du gouvernement dans un premier temps a été d'affirmer son attachement à la hausse automatique du SMIC.

J'ai pu également revenir sur le sujet d'une éventuelle désindexation totale ou partielle quand nous avons été réunis officiellement début janvier sur l'objet social de l'entreprise et la future loi PACTE, le ministre de l'économie écartant toute désindexation au SMIC.

Il l'a réaffirmé lors d'une conférence de presse mi-janvier : Ça va mieux en le disant et il y a lieu d'être vigilant sur ce point comme sur de nombreux autres.

Rappelons que la hausse du SMIC concerne un salarié sur 10 que plus de 12% des salariés des services sont payés au niveau du SMIC et que 55% des salariés payés au smic sont des femmes.

Autre sujet, l'annonce du Premier Ministre sur la défiscalisation rebaptisée socialisation des heures supplémentaires, à échéance de 2020 en prévoyant éventuellement une mise en œuvre plus rapide.

Selon une étude récente, seules 14% des entreprises envisagent des augmentations de salaires malgré une conjoncture favorable.

La palme de l'indécence revient à l'entreprise Whirpool qui deux mois avant la fermeture de l'usine à Amiens a proposé lors des négociations salariales d'offrir comme prime un sèche-linge !

A Air France plusieurs journées de grèves ont été organisées depuis ce début d'année (le 30, 3 et 7 avril dernier) pour réclamer des hausses de salaires. Les organisations syndicales ainsi que les catégories de personnel s'organisent même face aux tentatives de divisions de la Direction (pilotes d'un côté et navigants commerciaux et personnels au sol de l'autre). Elles réclament 6% de hausse générale.

Sur le front de l'emploi, malgré des chiffres encourageants en ce qui concerne les emplois créés ou la baisse du chômage, on constate la multiplication des annonces de restructurations, plans sociaux voire la mise en place des ruptures conventionnelles collectives issues des ordonnances Travail.

Je ne pourrai citer toutes les entreprises ni les actions des camarades face à ces annonces mais elles ont été conséquentes.

Chez Carrefour, la journée de grève et de mobilisation du 31 mars contre le plan de transformation de la direction qui prévoit de laisser sur le carreau près de 5000 salariés et de mettre en place un plan de réduction des coûts de 2 milliards par an. A ces annonces s'est ajouté le mépris suite à l'annonce du montant moyen de la participation à hauteur de 57 euros contre 610 euros l'année dernière.

La mobilisation a été une réussite historique avec 180 hypermarchés concernés, 50% des salariés en grève soit 40 magasins bloqués et les autres très perturbés.

Toutes les enseignes du groupe ont été perturbées. Déjà le 1er mars le rassemblement devant le siège de Carrefour avait été très suivi.

FO, première organisation chez Carrefour, attendait après cette journée un arrêt de l'épreuve de force et un retour à la négociation des dossiers en cours, un retour tout court au dialogue social, et aujourd'hui un accord a été signé.

Une bonne nouvelle, il en faut : le secteur de l'industrie reprend des couleurs ! Que ce soit en matière de production industrielle (la plus forte enregistrée depuis 2011) ou en termes de créations d'emplois, notamment dans le secteur de l'automobile.

Néanmoins cela reste un secteur fragile on le voit par exemple avec la fermeture de l'usine Tupperware en Indre et Loire ou de Ford Aquitaine à Blanquefort où je me suis rendu récemment avec les camarades de la Fédération des Métaux. Autre point de satisfaction, la remise en selle du Conseil National de l'Industrie où FO siège.

Je ne peux aborder l'ensemble des sujets mais il en est un que je dois évoquer la situation en outremer.

L'outremer fait partie intégrante de la République et nul ne doit l'oublier malgré l'éloignement. L'emploi, le service public, les salaires sont aussi au cœur des revendications.

Durant cette dernière période, je suis allé à la Martinique et à la Réunion. Également durant cette période, des conflits ont éclaté à Mayotte et en Polynésie.

Nous avons soutenu à chaque reprise nos camarades par des communiqués de presse et dénoncé l'attitude provocatrice des pouvoirs publics sur place.

A Mayotte, la situation s'enlise et FO a soutenu les camarades dès le début dans leur combat contre l'insécurité appelant le gouvernement à mettre tout en œuvre pour ramener le calme dans l'île et pour faire appliquer les mêmes droits que les autres départements on ne peut pas parler d'égalité réelle en outre-mer et agir en faisant le contraire ; il faut de manière urgente mettre en place de véritables garanties économiques sociales et syndicales.

En Polynésie, la confédération a apporté aussi son soutien pour les salariés qui se battent pour le maintien de leurs acquis sociaux régime de retraite tarification des médicaments lutte contre la vie chère, mesures de protection de l'emploi local.

En Nouvelle Calédonie, un compromis au forceps a été trouvé sur la question du référendum relatif à l'indépendance.

Je ne doute pas que les camarades de l'outre-mer vont aborder tous ces sujets lors de la résolution outremer jeudi.

J'en viens avant de conclure mon propos sur la représentativité à mettre en lien avec le développement de notre organisation.

Le troisième cycle de la mesure de l'audience 2017-2020 est entamé et toutes les élections vont compter pour la prochaine mesure de l'audience qui permettra de déterminer de nouveau notre représentativité.

De nombreux outils ont été mis à votre disposition par la confédération, il vous appartient de vous les approprier et de les faire connaître.

Ainsi les dates prévisionnelles des élections à venir ont été données aux structures afin de vous permettre d'anticiper la mise en place des élections mais surtout cela vous indique si FO est implantée ou pas dans l'entreprise ou l'établissement.

Il est en effet important de rappeler que la mise en place du nouveau CSE doit se faire avant le 1er janvier 2020 au plus tard et il est donc prévu que toutes les entreprises doivent organiser des élections en 2018 ou 2019. Aujourd'hui encore nous avons le même écart par rapport à la CGT et à la CFDT, dans notre degré d'implantation (32% contre 45%) dans le privé. Je le dis et le redis : le syndicalisme, c'est d'abord une question de terrain, ce n'est pas simplement des positions ou revendications, mais c'est aussi se donner les moyens d'obtenir satisfaction, et cela passe inexorablement par le développement.

Un autre sujet d'importance est celui de la restructuration des branches, chantier mis en œuvre par des lois successives depuis 2014. Celui-ci a eu un coup d'accélérateur que nous dénonçons : ainsi, dès le 1er août, les branches de moins de 5000 salariés seront fusionnées.

Nous rappelons régulièrement aux pouvoirs publics que cette restructuration du paysage conventionnel ne doit en aucun cas se faire au détriment des droits acquis des salariés et doit tenir compte non pas des effectifs des branches mais du dynamisme de négociation dans la branche.

Notre organisation continue de se développer et de créer des syndicats.

Une nouvelle structure a par exemple été créée dernièrement, FO médias, qui regroupe l'ensemble des salariés des médias, soit 33 sections d'entreprises, qui réunit journalistes personnel administratifs techniciens et intermittents du spectacle c'est aussi anticiper sur les métiers de demain et la fusion des branches.

Pour laisser le plus de place possible à la parole je suis resté sur l'essentiel de ces derniers mois, je n'ai pas pu aborder tous les sujets tant ils sont nombreux, logement social, fiscalité, justice prud'homale, l'impact du numérique, j'en oublie... Vous les aborderez lors de votre venue à la tribune et dans les commissions de résolution, et je ferai ma réponse la plus complète possible à l'issue de l'ensemble de vos interventions jeudi matin comme il est d'usage.

Notre organisation a cette année 70 ans. Elle a traversé des périodes difficiles. Au début, certains ne donnaient pas cher de notre peau. Depuis 40 ans j'en ai connu et vécu mes camarades, 1984, 1989, 1993, 1996, 2001, 2003, 2004, 2008 et 2017...mais malgré cette énumération de passages compliqués, l'unité de notre organisation a toujours été préservée, y compris lorsque ce n'était pas facile et malgré quelques départs en 1996. Tout simplement parce que désunis on est affaibli, désunis, on ne se développe pas.

J'ai répondu aux journalistes qui me questionnaient sur comment allait se passer ce congrès, qu'un congrès de FO est toujours animé et que celui-ci serait « rock and roll ». D'aucuns parlent de hard rock, et pourquoi pas de heavy métal pendant qu'on y est ! Chacun d'entre nous peut avoir des convictions et les exprimer librement.

On peut ne pas être d'accord, les débats sont nécessaires et démocratiquement indispensables, mais toujours avec respect les uns des autres. Cela s'appelle tout simplement la fraternité ou la camaraderie.

Comme je dis souvent, bien que n'ayant pas fait de navigation, il y a un cap, pour y arriver il y a un itinéraire qui doit parfois changer selon la météo ou autres éléments, mais le plus important mes camarades c'est de garder le cap et de s'adapter au contexte.

Garder le cap c'est rester nous-mêmes, c'est à dire une organisation libre et indépendante qui a fait du réformisme militant sa colonne vertébrale et qui marche sur ses deux jambes : la négociation et l'action.

Oui FORCE OUVRIERE est un syndicat réformiste exigeant et militant, libre de son comportement.

Je terminerai, mes chers camarades, par des extraits du « Discours à la jeunesse » de Jean Jaurès.

« Le courage, ce n'est pas de laisser aux mains de la force la solution des conflits que la raison peut résoudre : car le courage est l'exaltation de l'Homme et ceci en est l'abdication.

Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté au hasard des impressions et des forces ; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action.

Le courage, c'est d'être tous ensemble et, quel que soit le métier, un praticien et un philosophe.

Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel.

Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques ».

Alors s'il y a un qualificatif que je veux bien accepter, outre celui bien entendu de syndicaliste FO, c'est celui de jaouressien !

Vive FORCE OUVRIERE.

La parole est à vous mes camarades.

